

Des 100 ans de rêve au licenciement !

Depuis quelques temps déjà, un constat assez unanime ressort : Les conditions de travail se détériorent pour beaucoup de salariés. Que dire des nombreuses démissions, subies ou souhaitées ? Quoi penser des dizaines de CDD ou d'intérimaires « remerciés » à la fin de leur(s) mission(s) alors que très souvent ils occupent un emploi pérenne ? Comment passer sous silence les mutations autoritaires dictées par la direction ?

Ces agissements et les méthodes employées répondent aux exigences de « l'élite » dirigeante.

A dire vrai, seules les têtes changent et les loups ne se mangent pas entre eux. Dans cette meute, certains ont les dents très longues. Personne ne doit les perturber ou s'aventurer en dehors du chemin qu'ils ont tracé.

Alors un pas de plus ne leur fait pas peur. Une nouvelle étape vient d'être franchie :

Snecma Propulsion Solide licencié.

Depuis plusieurs jours une rumeur circulait à SPS sur le licenciement d'un salarié. Pour avoir confirmation, le vendredi 21 septembre, une délégation SUD a rencontré des représentants de la direction SPS (Lacour/Moireau). En première intention, la direction nous a garanti d'avoir respecté l'aspect légal (à voir !). Mais quels sont les faits ? SUD n'a pas pour vocation de colporter des rumeurs mais de rapporter des faits :

Un salarié possédant un contrat de travail à durée indéterminée vient d'être licencié durant sa période d'essai. Le motif invoqué est une incompatibilité au poste de travail. La direction de SPS n'a pas hésité à licencier. Cette situation est suffisamment rare pour ne pas être regardée de près et s'interroger.

Tout d'abord il s'agit d'un salarié du service Achats, comme par hasard.

L'ambiance qui règne au service Achats est très mauvaise. Ce n'est plus un secret pour personne depuis bien longtemps, en réalité depuis la réorganisation de ce secteur confiée à Mme ...

Une enquête CFDT/Direction a failli voir le jour suite au souhait du nouveau PDG de traiter le problème de ce secteur pour éviter une tournure fâcheuse.

Un licenciement, voilà une méthode « positive » pour faire la preuve de la volonté d'apaisement et d'amélioration de la situation. Après de multiples enquêtes (Emergence, RLR, Université de Liège), un nouvel audit piloté par le CHSCT se met en place pour constater l'ampleur des dégâts. Ce licenciement sera malheureusement une pièce de plus à mettre au dossier. Pas besoin d'être un fin psychologue pour comprendre le contexte :

Considérés comme n'étant pas à la hauteur, la majorité des « anciens » acheteurs ont été réaffectés vers des postes d'approvisionneurs. Pendant que certains salariés du secteur Achats s'orientaient, volontairement ou non, vers de nouveaux postes en interne, d'autres préféraient quitter l'entreprise. Pour remplir les sièges vides, de nouveaux acheteurs ont été recrutés en externe avec des contrats CDI et d'autres en intérim. Bardés de diplômes, ces nouveaux acheteurs tout frais moulus devaient remplir une mission prioritaire : réduire systématiquement les coûts. Pas le temps de s'acclimater au contexte de l'entreprise, à ses produits et à leurs spécificités, qu'importe la qualité des produits et les délais d'approvisionnement ou l'impact sur les conditions de travail (cas ONET). Un seul mot d'ordre : acheter toujours moins cher.

Comment ne pas remarquer en regardant l'organigramme des Achats qu'une équipe de ce service a été constituée presque qu'avec des Ex Solectron ...

Convention ou non avec Solectron ? Comme par hasard, le recrutement aux Achats s'est fait essentiellement avec du personnel provenant de cette entreprise. Avant toute chose, SUD ne tient pas à remettre en cause le fait que SPS puisse venir en aide à une entreprise traversant quelques difficultés. Mais il faut que la manière soit clairement affichée et équitable. Alors que des acheteurs arrivent en nombre, les contrats à durée indéterminée sont réservés à une « élite choisie » quand les autres salariés se voient proposer des missions en intérim sans la moindre opportunité d'embauche. Si SPS s'engage à recruter du personnel de Solectron, acheteurs ou non, il ne doit pas y avoir de disparité sur les conditions de recrutement.

Tous doivent obtenir un CDI.

Mais revenons plus précisément sur le cas du licenciement. Depuis quelques temps, à la veille de la signature d'un contrat de travail, tout candidat doit se soumettre à passer des tests psychologiques à Paris. La direction nous assure que personne ne peut échapper à cette procédure. Et pourtant, le fait que SPS ait licencié un salarié issu de ces tests pose problème. Doit-on douter des tests de recrutement ? Ou bien est-ce que ce salarié, non issu de la filière Solectron, et occupant un poste « sensible » a dérangé les loups ?

A partir de ce jour, nous sommes tous témoins d'un licenciement à Snecma Propulsion Solide.

Sans connaître la personne en question, il faut que chacun s'interroge sur cette situation. Doit-on rester indifférent devant un licenciement ? Doit-on continuer de faire comme si rien ne s'était passé ? Quelles seront nos perspectives en cas d'incompatibilité avec notre hiérarchie ou notre direction ? A quelles règles devons-nous satisfaire pour espérer conserver notre emploi. Qu'advient-il des conditions de recrutement pour tous les futurs CDD et intérimaires ?

Il s'agit d'un fait sans précédent.

Le salarié en question avait fait l'objet d'un parcours de recrutement (entretiens avec la hiérarchie du secteur et le service DRH, tests psychologiques) suivi d'une première période d'essai.

Pourtant, la direction de SPS a pris la décision de rompre son contrat de travail à durée indéterminée.

Pour s'opposer à ces méthodes radicales

SUD appelle tous les salariés à débrayer

ce matin de 10 heures à 11 heures

devant le Bâtiment 8.

Ne restons pas indifférents !

Tél: 05-56-55-86-14

Fax: 05-56-55-89-80

Site Internet: <http://perso.wanadoo.fr/sudmetaux33/>

E-mail: sud.metaux33@wanadoo.fr